



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 28 novembre 2019

Délibération CA-2019-11-28-2bis

relative à l'adoption de la motion présentée par les élus étudiants

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu le projet de motion déposé,
Entendu la présentation de la motion,*

- **Point de l'ordre du jour**

Point additionnel : Motion présentée par les élus étudiants ;

- **Entendu l'exposé des élus étudiants et de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la motion présentée par les élus étudiants.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30
Quorum : 10
Ne prennent pas part aux votes : 7
Nombre de membres participant à la délibération : 13
Nombre de procurations : 3
Abstentions : 0
Pour : 16
Contre : 0

Fait à Vanves, le 12 décembre 2019

Dominique MARCHAND

Pièces jointes :

Motion présentée par les élus étudiants

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du cnous le